



**LIGUE CONGOLAISE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION  
LICOCO**

**14, Avenue Loango, Quartier 1, Ndjili-Kinshasa/RDC  
Boulevard Kimbuta, Arrêt Ex. Bar Grand Libulu, Q.1, Ndjili-Kinshasa  
Tél. +243 81 60 40 837 ou +243 89 89 72 130  
Email. [licocordc@gmail.com](mailto:licocordc@gmail.com)  
[www.licoco.org](http://www.licoco.org)**

---

**RAPPORT SUR LA TRANSPARENCE, LA REDEVABILITE  
ET LE MONITORING DES DEPENSES DES FONDS  
ALLOUEES A LA COVID-19, LE PROCESSUS DE  
PASSATION DES MARCHES ET LEURS IMPACTS SUR LA  
VIE DES CITOYENS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE  
DU CONGO**



**Mars 2022**

Table des matières	1
Acronymes	2
Résumé	3
I. Introduction	6
1.1. Objectif de la recherche	6
1.2. Méthodologie de la recherche	6
II. Contexte national de la pandémie de COVID 19	7
2.1. Effets épidémiologiques	7
2.2. Effets macro-économiques	7
2.3. Effets sociaux	8
III. Financement alloué à la pandémie de COVID 19 en RDC	8
3.1. Sources de financement du PMUAIC	10
3.2. Fonds réellement mobilisés pour financer le PMUAIC	11
3.3. Fonds mobilisés par le Gouvernement pour le Test COVID voyage ou Test PCR	12
3.4. Fonds mobilisés par le Gouvernement	12
3.5. Financement des opérateurs miniers	13
V. Constatation faites lors de la descente sur terrain	14
5.1. Constats faits en rapport avec la mobilisation, utilisation et rapports des financements en RDC	14
5.2. Constats faits en rapport avec le processus de passation des marches et approvisionnement	15
5.3. Constats relatif à la coordination des institutions gouvernementales qui passent des marches pour COVID 19	18
5.4. Constats faits en rapport avec les missions d'audits des fonds COVID	19
5.5. Constats faits en rapport avec l'aide étrangère et la dette	20
5.6. Constats faits en rapport avec le rôle des organismes de lutte contre la corruption et d'application de la loi	21
5.7. Constats fait en rapport avec le rôle des acteurs non étatiques dans l'amélioration de la transparence	21
Conclusion	23
Annexe	25

**Acronymes**

APLC	: Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption
CDF	: Francs Congolais
FMI	: Fonds Monétaire International
GEC	: Groupe d'étude sur le Congo d'épargne et de Crédit
IGF	: Inspection Générale de Finance
LICOCO	: Ligue Congolaise de lutte contre la corruption
INRB	: Institut National de Recherche Biomédicale
OSC	: Organisation de la société civile
PDSS	: Projet de développement du système de santé
PGAI	: Plate-forme de Gestion de l'aide et des Investissements
PMUAIC	: Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des Impacts du Covid-19
PIB	: Produit intérieur brut
RDC	: République Démocratique du Congo
TI	: Transparency International

## Résumé

En réalisant ce travail, nous voulons savoir si les fonds mobilisés par la RDC pour lutter contre la pandémie de COVID 19 ont eu :

- Un impact positif sur les citoyens lorsque la transparence dans la gestion des fonds, la redevabilité des acteurs bénéficiaires de ces fonds et un processus de passation des marchés transparent sont bien appliqués
- Un impact négatif sur les citoyens lorsque la transparence dans la gestion des fonds, la redevabilité des acteurs bénéficiaires de ces fonds et le processus de passation des marchés ne sont pas appliqués.

Les constats suivants ont été faits :

### ❖ **Constats faits en rapport avec la mobilisation, utilisation et rapports des financements en RDC**

- La RDC a mobilisé plusieurs millions de dollars américains auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux du secteur privé, national et des personnes de bonne volonté.
- Le Gouvernement à travers le Ministère de la Santé et le fonds national de solidarité entre la COVID 19 n'a pas publié le rapport sur tous les financements reçus
- Pour bénéficier des appuis budgétaires du FMI, le gouvernement s'était engagé à publier tous les contrats alloués aux fournisseurs dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID 19, signalons que les contrats des fournisseurs ont été publiés.

### ❖ **Constats faits en rapport avec le processus de passation des marchés et approvisionnement**

- Le PDSS qui gère les fonds de la Banque Mondiale applique les processus de Passation des marchés.
- Les Approvisionnements sur fonds des partenaires extérieurs se font normalement par des procédures de passation des marchés
- En violation de la circulaire du ministère de budget. Ce recours à la mise à disposition des fonds en violation de la circulaire du ministre du budget et de la loi relative aux finances publiques.

Ce recours à la mise à disposition des fonds de la lutte contre la pandémie de COVID 19

- La plupart des acquisitions effectués en RDC ont été faites par mode restreint. D'après la cours de compte, ce mode restreint viole la loi sur la passation des marchés.

### ❖ **Constats relatifs à la coordination des Institutions Gouvernementales qui font la passation des marchés pour les fonds COVID 19**

En RDC, il existe une coordination Nationale et Provinciale sur la riposte COVID 19 jouant un rôle politique et d'orientation.

Toutes les directives liées à la riposte sont prises par le Gouvernement de la RDC via le Ministère de la Santé après avis du Secrétariat Technique de la riposte.

Au niveau national, c'est la cellule de gestion de passation des marchés publics du Ministère de la santé qui coordonne toute action de passation de marché sectoriel. Alors qu'en Province, ces cellules de passation des marchés publics ne sont pas opérationnelles

L'opacité dans la gestion de fonds COVID 19 engendre des cas de surfacturation des biens et services de détournement et d'autres mauvaises pratiques au détriment de la population.

### ❖ **Constats faits en rapport avec les missions d'audits des fonds COVID 19 :**

De 2020 à 2021, deux missions importantes d'audits ont été lancées suite à plusieurs dénonciations venant des OSC, des victimes, des médias et du Personnel médical affecté à la lutte contre la Riposte

- La première mission lancée par l'Inspection Générale des Finances qui dénonce plusieurs cas de mégestion et de détournement. Le rapport de l'IGF a été transmis au niveau de la cour de cassation
- La deuxième mission de contrôle a été réalisée par la cour des comptes n'a été rendu public suite aux pressions du FMI. Ce rapport n'a jamais fait l'objet de débat à l'Assemblée nationale.

### ❖ **Constats faits en rapport avec l'aide étrangère et la dette**

Le Gouvernement a bénéficié de l'aide extérieure dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, le rapport du Ministère de Plan en 2021 renseigne que 90% des fonds mobilisés proviennent des bailleurs des fonds.

Pour faire face aux conséquences de la pandémie COVID 19, la RDC n'a pas recouru aux procédures d'endettement même s'elle est encore parmi les pays moins endetté.

**❖ Constats faits en rapport avec le rôle des organismes de lutte contre la corruption et d'Application de la loi :**

Les organismes de lutte contre la corruption (APLC, PARQUET, POLICE) n'ont pas été très actifs sur le dossier des fonds affectés à la riposte de la Pandémie COVID 19

L'APLC en mission dans la Province de Lualaba n'a investigé sur un cas de corruption lié à la COVID dans cette province après la dénonciation des OSC, médias et du Gouverneur ai, le dossier impliquant le Ministre Provincial de la Santé et le comptable public a été transmis au Parquet.

**❖ Constats faits en Rapport avec le rôle des Acteurs non Etatiques dans l'amélioration de la Transparence.**

Les acteurs non étatiques ont joué un grand rôle des lanceurs d'alerte pour exiger la transparence dans la gestion des fonds COVID 19. C'est suite à leurs dénonciations que le Président de la République a exigé des contrôles de gestion des fonds COVID 19.

## **I. INTRODUCTION**

Transparency International Kenya en partenariat avec le Conseil d'Administration du Conseil de l'Union Africaine sur la lutte contre la Corruption ont initié un projet de recherche dans certains Etats membres de l'Union Africaine pour savoir si les fonds alloués à la lutte contre la pandémie de COVID 19 ont un impact positif ou négatif sur la vie des citoyens lorsque la transparence, la redevabilité et le processus de passation des marchés sont appliqués (ou non appliqués).

Ce projet de recherche s'est déroulé dans 6 Etats membres de l'Union Africaine (Kenya, Rwanda..) qui ont ratifié la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la lutte contre la Corruption dont la République Démocratique du Congo.

En ce qui concerne la République Démocratique du Congo, la Ligue Congolaise de lutte contre la Corruption était choisie pour réaliser la recherche suivant la méthodologie et un questionnaire envoyé par Transparency International Kenya.

### **1.1. OBJECTIF DE LA RECHERCHE**

En réalisant ce projet de recherche, Transparency International- Kenya, le Conseil d'Administration du Conseil de l'Union Africaine sur la lutte contre la Corruption et la LICOCO veulent savoir si les fonds reçus par la RDC pour lutter contre la pandémie de COVID 19 ont eu :

- Un impact positif sur les citoyens lorsque la transparence dans la gestion des fonds, la redevabilité des acteurs bénéficiaires de ces fonds et un processus de passation des marchés transparent sont bien appliqués
- Un impact négatif sur les citoyens lorsque la transparence dans la gestion des fonds, la redevabilité des acteurs bénéficiaires de ces fonds et le processus de passation des marchés ne sont pas appliqués.

### **1.2. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

Cette recherche s'est déroulée dans plusieurs pays membres de l'Union Africaine. Transparency International Kenya coordonne la recherche et a élaboré un questionnaire que nous avons utilisé.

A part le questionnaire, l'équipe de la LICOCO a visité plusieurs institutions se trouvant à Kinshasa et ayant bénéficiées des fonds COVID 19. Nous avons interviewé les responsables de la Coordination nationale de riposte dirigée par le Dr Muyembe, l'Inspection Générale de la Santé, les responsables de la Banque Mondiale... Des correspondances ont été envoyées à différents bailleurs des fonds pour avoir des informations sur les moyens financiers mis à la disposition de la RDC pour lutter contre la pandémie de COVID 19.

Nous avons consulté le site web du Ministère de la Santé, et du Ministère du Plan qui coordonne le Programme multisectoriel d'urgence et d'atténuation des impacts de la COVID 19 en RDC qui nous ont fourni des informations essentielles sur le financement de la pandémie en RDC.

## **II. CONTEXTE NATIONAL DE LA PANDEMIE DE COVID 19**

La République Démocratique du Congo, à l'instar des autres pays du monde, avait été touché par la pandémie de la COVID 19 ayant entraîné plusieurs effets négatifs.

### **2.1. Effets épidémiologiques**

Dans le rapport annuel du Ministère du plan publié en Mai 2020, au mois d'Avril 2020, la RDC connaissait déjà plus de 572 cas des personnes atteintes par la COVID 19. A la fin de l'année 2020, la RDC avait 17848 cas des personnes atteintes par la COVID 19 dont plus de 591 décès. En décembre 2021, la RDC a atteint les chiffres de 59217 personnes atteintes par la pandémie COVID 19 et 1115 décès. La pandémie avait été déclarée dans le pays le 20 Mars 2020 et un confinement total avait été déclaré dans le pays.

### **2.2. Effets macroéconomiques**

La pandémie de la COVID 19 a eu un impact négatif sur la croissance économique du pays comme l'a affirmé le cadre permanent de cadrage macroéconomique du mois d'Avril 2020. En 2020, le PIB de la RDC a été de 1,5% alors que les prévisions étaient de 3,5%.

L'inflation a augmentée entre 2019 et le premier trimestre 2020 passants de 4,2% à 6,4%. Au 30 Avril 2020, les opérations financières de l'Etat renseignent un déficit de 200,4 milliards CDF.

Les réserves de change en devise ont connues une régression considérable passant de 978,35 millions USD au 27 Avril 2020 contre 1035,5 USD à fin Décembre 2019.

### **2.3. Effets sociaux**

Durant ces dernières années, la RDC a baissé son taux de pauvreté passant de 71,3% à 63,4% (Cfr enquête 1-2-3, 2012 Min du Plan).

Avec la pandémie de COVID 19 présente dans le pays au début de l'année 2020, les effets sociaux sur la population se sont ressenties car,

- Les emplois ont été difficiles pour les jeunes et particulièrement pour les filles car plusieurs sociétés privées qui devraient les créer ont fermé suite à la COVID
- Les opportunités d'embauche sur le marché du travail sont limitées, surtout pour les jeunes diplômés et les femmes
- Les inégalités dues aux genres se sont accrues
- La croissance de l'insécurité alimentaire des populations
- La difficulté des femmes d'accéder aux ressources économiques s'est aggravée,

La pandémie de COVID 19 a eu d'autres effets que nous n'allons pas décrire dans cette recherche. Ces effets ont permis au Gouvernement de mettre en place un

mécanisme d'atténuation contenu dans le programme multisectoriel d'urgence et d'atténuation des impacts de la COVID 19, PMUAIC en sigle.

### **III. FINANCEMENT ALLOUE A LA PANDEMIE DE COVID 19 EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID 19, le Gouvernement de la RDC a élaboré un programme contenu dans le PMUAIC qui poursuivait trois objectifs dont :

- Protéger la population contre la pandémie et renforcer les capacités techniques de institutions médicales dans le dépistage et la prise en charge de maladies pour une plus grande résilience sanitaire ;
- Prendre des mesures économiques indispensables à assurer une stabilité macroéconomique qui garantisse une relance de l'économie
- Mettre en œuvre des mesures d'atténuation de risques et de soutien aux populations pour une protection sociale.

Le PMUAIC-19 avait les axes prioritaires suivants :

- a. La riposte, la surveillance et le renforcement du système de santé,
- b. Le soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance de l'économie
- c. L'atténuation des risques et le soutien aux populations

Le Coût estimatif du PMUAIC 19 était estimé à 1 787 000 000 USD selon le rapport publié par le Ministère du Plan en Mai 2020.

#### **3.1. Source des financements du PMUAIC**

Les informations obtenues du Ministère de la Santé renseigne que les sources de financements du PMUAIC viennent des bailleurs des fonds et du secteur privé.

Toutefois, l'évaluation faite par le Ministère du Plan en 2021 renseignent que 90% des fonds mobilisés viennent des bailleurs des fonds comme le renseigne le tableau ci-dessous.

n°	Bailleurs	Engagement (USD)	Montant alloué (USD)	Montant Décaissé (USD)	Taux de décaissement	Montant exécuté
01	Gouvernement/Budget national	12 417 245	12 417 245	12 417 245	100	12 417 245
02	Gouvernement/Dons reçus	670 383	670 383	670 383	100	670 383
03	INRB/Préfinancement	20 000	20 000	20 000	100	20 000
04	World Bank/IDA	47 200 000	47 200 000	10 978 923	23,3	6 865 630
05	World Bank/PEF	13 181 549	13 181 549	12 632 787	95,8	7 526 733
06	USAID	7 988 000	7 988 581	5 988 581	75,0	1 500 000
07	DFID	11 850 000	9 349 396	9 349 396	100,0%	-
08	Global Fund (FM)	35 250 497	20 025 902	18 969 412	94,7	13 707 559
09	Canada	3 391 500	540 000	540 000	100	-
10	BMGF/AFRO	149 974	149 974	149 974	100	148 759
11	China/AFRO	75 000	75 000	75 000	100	71 542
12	King Baudouin Foundation United States (KBFUS)	317 000	317 000	317 000	100	312 430
13	ECHO	13 158 000	10 802 616	10 802 616	100	3 553 735
14	GAVI	6 001 751	5 805 375	5 805 375	100	2 499 033
15	France (annonce de 5 millions d'EURO)	4 845 450	5 195 450	5 195 450	100	4 845 450
16	Belgique (1,15 million EUR)	1 242 000	1 242 000	1 242 000	100	973 153
17	Global Partnerships for Education -GPE	74 900	74 900	74 900	100	-
18	UNICEF	39 410 377	39 410 377	39 410 377	100	39 410 377
19	Suisse	4 386 000	4 386 000	2 886 000	65,8	-
20	JICA	212 526	212 526	212 526	100	188 163
21	European Union	12 278 670	6 668 670	6 118 670	91,8	-
22	DRC HUMANITARY FUND	10 000 000	10 000 000	-	0,0	-
23	CDC/Atlanta	3 094 265		-	0,0	-
24	Suède	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100	-
25	Solidarity Response Fund	2 062 005	2 062 005	2 062 005	100	2 379 755
26	République de Malte	11 038	11 038	11 038	100	-
27	CORDAID	1 494 300	1 540 200	1 540 200	100	-
28	PATH	544 409	544 459	544 459	100	-
29	GOUVERNEMENT JAPONAIS	4 426 000	4 426 000	-	0,0	-
30	UNFPA	3 356 700	3 356 700	3 356 700	100	3 356 700
31	BAD	2 192 000	2 192 000	-	0,0	-
<b>Total</b>		<b>242 301 540</b>	<b>210 865 346</b>	<b>152 371 016</b>	<b>72,26</b>	<b>100 446 646</b>

Source. Rapport d'évaluation du Min du Plan 2021 page 6

La LICOCO a adressée plusieurs lettres aux bailleurs des fonds pour demander les informations sur les montants alloués au Gouvernement de la RDC pour lutter contre la pandémie de COVID 19, jusqu'à l'élaboration de ce rapport, seule la Banque Mondiale nous a répondu et nous a fournis les informations pertinentes.

### 3.2. Fonds réellement mobilisés pour financer le PMUAIC

Le rapport du Ministère du Plan que la LICOCO a consulté renseigne que sur le budget global de 1 789 000 000 USD, le Gouvernement de la RDC a mobilisé la somme de 937 millions USD comme le renseigne le tableau 2 ci-dessous

AXES DU PMUAIC-19		Informations collectées à fin avril 2021		
Axes/Programmes/ Sous-Programmes/ Projets		Coût Global / Besoins (En millions USD) (1)	Intentions/engagements de Financement (En millions USD) (2)	Montant décaissé (En millions USD) (3)
<b>Total Général</b>		2 610,62	1 319,85	<b>937,97</b>
<b>AXE 1 :</b>	Riposte, Surveillance à la covid-19 et Renforcement du Système de Santé	277,96	371,69	293
<b>AXE 2 :</b>	Soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance économique	1 427,54	636,65	510,74
<b>AXE 3 :</b>	Atténuation de risques et soutien aux populations	905,12	165,7	60,37
<b>APPUI NON VENTILES</b>			145,81	73,86

Source : Rapport Ministère du Plan 2021

N.B : Le tableau renseigne que plus de 937 millions USD sont décaissés mais la revue n'a pu retracer que USD 222 980 755.

La LICOCO a adressé des correspondances au Ministère des Finances et à celui de la Santé pour vérifier la différence entre les montants retracés (222 980 755 USD) et ceux mobilisés (937 millions USD), qui sont restées sans réponse.

En ce qui concerne la Banque Mondiale, elle a financé la pandémie de COVID à hauteur de 47,2 millions USD via le Programme d'urgence COVID 19 exécuté par l'unité de gestion du Programme de Développement du Secteur de la Santé (UG PDSS).

Lors de l'entretien avec le Coordonnateur de l'UG PDSS, il nous a précisé que sa structure avait délégué une mission de la Cour des Comptes en Province pour contrôler les fonds reçus par les Gouvernements Provinciaux. Une copie du rapport de la Cour des Comptes est en annexe.

Il convient de signaler que chaque province avait reçu une somme de 150 000 USD pour lutter contre la COVID19.

Dans la Province de Lualaba par exemple, une mission diligentée en Décembre 2021 de l'Agence de Prévention et de lutte contre la Corruption (APLC) dont la LICOCO faisait partie, a constaté plusieurs anomalies dans la gestion des fonds COVID 19. Ces anomalies ont permis, au Ministre Provincial en charge de la Santé de Lualaba et son Comptable, le détournement des plus de 350 000 USD alors que le personnel affecté à la riposte accusait plusieurs mois de retard de paiement de leurs primes de risque.

La mission de l'APLC a envoyé un rapport au Procureur Général près la Cour d'Appel de Lualaba d'ouvrir une action judiciaire contre le Ministre Provincial en charge de la Santé et son comptable pour détournement des fonds. Jusqu'à l'heure où nous écrivons ce rapport, le Parquet Général près la Cour d'Appel de Kolwezi n'a pas encore ouvert une action judiciaire contre le Ministre Provincial en charge de la Santé de la Province de Lualaba et le Comptable.

Une autre mission avait été envoyée dans la Ville de Kinshasa réalisée par l'Inspection Générale de la Santé pour contrôler la conformité des dépenses effectuées par les Zones de Santé sur les fonds leurs alloués pour combattre la COVID 19.

Le constat fait par l'Inspection Générale de la Santé est accablant car plusieurs responsables des Zones de Santé ont détourné des matériels leur donné par la Banque Mondiale.

Dans le cadre du processus d'appui budgétaire que négocie le Gouvernement de la RDC avec le FMI, ce dernier a exigé au Gouvernement de la RDC la publication de tous les contrats signés entre le Ministère de la Santé et les entreprises privées ayant bénéficiées des fonds pour fournitures de services liés à la COVID 19.

### **3.3. Financement national de la COVID 19**

#### **A. Fonds National de Solidarité contre la Coronavirus- FNSSC**

Par ordonnance n°20/018 du 06 avril 2020, le Président de la République a créé le Fonds National de Solidarité contre la COVID 19 et y a nommé le Rev Dominique Mukanya wa Banza comme Coordonnateur et Mr Jean Munongo Muteba comme coordonnateur adjoint. Cette structure est placée sous l'autorité de la Présidence de la République.

[https://presidence.cd/services/4/fonds\\_national\\_de\\_solidarite\\_contre\\_le\\_coronavirus](https://presidence.cd/services/4/fonds_national_de_solidarite_contre_le_coronavirus)

Depuis la création de ces fonds, personne ne connaît le montant exact mobilisé par cette structure et quelle a été l'utilisation des fonds mobilisés.

L'opacité dans la mobilisation des fonds par cette structure pose problème et permet aux citoyens de spéculer sur des prétendus détournements des fonds qui s'y passe.

Aucun rapport, (ni chiffre) n'a été publié depuis la création du FNSSC pour informer les citoyens sur les moyens mobilisés, qu'est ce qui a été fait et comment a été utilisé les fonds mobilisés.

Par la voie de presse, la radio Okapi publie un article disant que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a remis un chèque d'1 millions USD au FNSCC. <https://www.radiookapi.net/2020/05/18/actualite/societe/lutte-contre-la-covid-19-la-cnss-remet-un-cheque-dun-million-de-dollars>

Sans un plan d'action chiffré, plusieurs organisations de la société civile ont commencé à critiquer la campagne de mobilisation des fonds du FNSCC comme le décrit l'article ci-après <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200519-rdc-coronavirus-covid-19-sante-financement-lutte-epedemie-medecine-fonds-solidarit%C3%A9>

Une mission de contrôle de la Cour des Comptes doit y être dépêchée pour savoir comment les fonds mobilisés par cette structure ont été utilisés.

### **3.4. Fonds mobilisés par le Gouvernement pour le test COVID Voyage ou Test PCR**

En Mai 2020, le Gouvernement de la RDC a institué un test COVID Voyage ou Test PCR aux voyageurs qui se rendent en RDC par avion. Ce test est réalisé par l'Institut National de Recherche Biologique INRB moyennant 30USD.

Pour faciliter le voyage interne, chaque Province a mis en place des institutions qui réalisent ce test PCR aux voyageurs nationaux. Le coût est le même qu'à Kinshasa ; 30 USD par personne.

Au 31 Décembre 2021, la population n'est pas informée sur le montant global mobilisé par le test COVID. Les responsables de l'INRB disent que le montant mobilisé sert à l'achat des intrants chimiques et au paiement des primes des agents qui y prestent.

Des accords ont été passés entre l'INRB et certaines structures privées et hôpitaux privés afin de réaliser le test PCR. Le Ministère de la Santé et l'INRB ne communiquent jamais sur ces accords et ne rend pas public les sommes mobilisées.

La LICOCO a approché les responsables de l'INRB pour en savoir plus mais sans succès, tous les rendez-vous étaient reportés au jour de la rencontre, ils s'excusaient en donnant des raisons peu convaincantes.

Lors de la mission de l'APLC dans la Province de Lualaba, le Ministre Provinciale de la Santé nous a précisé que chaque mois, le Test PCR mobilise entre 30.000 USD à 45.000 USD.

Lors de la rencontre avec les responsables de l'unité de gestion du projet PDSS, ils nous ont affirmé que le projet de la Banque Mondiale finance l'achat des intrants chimiques qui servent à la réalisation des tests PCR de l'INRB.

Le Ministère de la Santé et l'INRB reçoivent les fonds de la Banque Mondiale pour acheter les intrants chimiques gratuitement et en retour, ils taxent aux citoyens pour les produits reçus gratuitement. C'est du détournement pur et simple s'exclame un infirmier qui travaille à l'INRB

### 3.5. Financement des opérateurs miniers

La RDC est un pays où le secteur minier joue un rôle important car il est le moteur de la croissance économique.

Les entreprises minières opérant en RDC ont aussi contribué par des dons en nature comme en espèces. Chaque opérateur minier a contribué dans la province où elle exploite. Le cas de la Province de Lualaba peut être donné par ce que la LICOCO a pu réunir quelques informations pertinentes.

La contribution des opérateurs miniers de la Province de Lualaba a été de l'ordre de plus de 3 millions pour l'année 2020. Cette contribution a servi généralement au paiement des primes des agents de la riposte et à l'achat des intrants chimique pour la détection de la pandémie.

Suite à la mauvaise gouvernance constatée au Ministère de la Santé et décrit plus haut, les opérateurs miniers de la Province de Lualaba, ont stoppé leurs contributions pour l'année 2021.

Dans la Province de Haut Uélé, la société Barrick a contribué à la pandémie de COVID 19 avec des matériels dont la valeur est estimée à 5 millions USD.

Les statistiques exactes des contributions des opérateurs miniers n'existent absolument pas en République Démocratique du Congo. Le Ministère de la Santé et le Secrétariat Technique de riposte de la COVID 19 devraient en avoir et publier les montants mobilisés auprès des opérateurs miniers.

L'inexistence des informations sur les montants exacts mobilisés auprès des opérateurs miniers de la part du Ministère de la Santé est un risque qui peut provoquer des pratiques de corruption des agents affecté à cette tâche.

## IV. COORDINATION NATIONALE DE LA RIPOSTE ET GOUVERNANCE

Pour mieux coordonner les efforts de lutte contre la pandémie de COVID 19 présidé par le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de la Santé.

Un Secrétariat Technique de riposte présidé par le Dr Muyembe et une taskforce présidentielle géré par un conseiller du Président ont été mis en place. Ces multitudes des structures n'ont pas amélioré la gestion financière de la riposte.

Dans son rapport publié en Octobre 2021, le Groupe d'Etude sur le Congo, GEC, affirme « La multiplication de structures ad hoc aux attributions mal définies alourdit considérablement le budget de la Riposte sans en améliorer la gestion financière. Les épidémies permettent aux personnels de santé d'améliorer leurs revenus, mais ne règlent pas les problèmes de fond »

Cette affirmation de GEC peut paraître anodin mais cela est vrai suite à plusieurs cas de détournement des fonds alloués aux épidémies que la RDC a connue. C'est pour c'est cela que GEC intitule même son rapport « **CORONAVIRUS BUSINESS EN RDC : Repenser la riposte** » en se rappelant du cas d'EBOLA BUSINESS où les

personnels de la santé en complicité avec les personnels des agences des Nations Unies se sont enrichis au détriment des bénéficiaires ou des citoyens.

Dans le cas de la pandémie de Coronavirus 19, plusieurs cas de détournement des fonds alloués à cette pandémie ont été dénoncés par les médias, les OSC et des agents du Ministère malgré l'existence des plusieurs structures de Gouvernance mis en place par le Gouvernement.

## **V. CONSTATATIONS FAITES LORS DE LA DESCENTE SUR TERRAIN**

Lors de la descente sur terrain, nous avons constaté des faits qui ont un impact positif et négatif sur la Gouvernance des fonds COVID 19 en RDC.

### **5.1. CONSTATS FAITS EN RAPPORT AVEC LA MOBILISATION, UTILISATION ET RAPPORTS DES FINANCEMENTS EN RDC**

Comme nous l'avons montré plus haut, la RDC a mobilisé plus de 937 millions des USD auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, du secteur privé national et des personnes de bonnes volontés.

#### a) Mobilisation auprès des bailleurs des fonds et partenaires techniques étrangers

Le Ministère du plan avait organisé un atelier d'évaluation des fonds mobilisés au niveau international et le rapport existe mais il n'est pas publié auprès des citoyens.

Vous pouvez trouver ce rapport sur le site du Ministère de la Santé, <https://sante.gouv.cd/index.php/publications/ressources-publications/category/22-analyse-financement-multibailleur-covid-19>,

#### b) Mobilisation auprès des acteurs nationaux

Auprès des acteurs nationaux, le Ministère de la Santé n'a publié aucun rapport des financements.

Le Fonds National de Solidarité contre la COVID19, qui devrait mobiliser tous les appuis nationaux, n'a publié jusqu'à présent, aucun rapport de financement.

Plusieurs entreprises publiques et privées opérant en RDC ont contribué à la pandémie mais il n'existe pas un rapport officiel sur ces appuis.

Dans le rapport du Groupe d'Etude sur le Congo, il cite parmi les contributeurs nationaux : « **la Caisse nationale de sécurité sociale, la Banque centrale du Congo, le ministère des Finances, la banque TMB, Airtel RDC et la province du Haut-Katanga. Pour ce qui est des animateurs de l'État, trois membres du Parlement ont contribué pour un montant total qui ne dépasse pas les 10 000 dollars depuis le début de la pandémie. Pour ce qui est des dons en nature, il s'agit d'Equity Bank RDC, la banque TD Groupe, des ambassades de Chine, du Maroc et des sociétés Engen RDC et Orange Congo.** »

Le rapport de GEC affirme aussi le manque de transparence dans l'utilisation des dons reçus par le FNSCC et d'autres structures du Ministère de la Santé occasionnant ainsi une méfiance envers d'autres donateurs nationaux à contribuer à la riposte.

Jusqu'aujourd'hui, le FNSCC n'a jamais publié un rapport sur les fonds reçus, leurs utilisations et les institutions bénéficiaires des dons en matériels. Les agents du FNSCC ont commencé à utiliser les fonds mobilisés pour se faire payer les primes alors que l'ordonnance créant ces fonds ne le permet pas.

Quant aux dons et contributions donnés en Provinces et particulièrement ceux venant des opérateurs miniers du Haut Katanga et de la Province Lualaba, aucun rapport n'existe jusqu'aujourd'hui.

## **5.2. CONSTATS FAITS EN RAPPORT AVEC LE PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHES ET APPROVISIONNEMENT**

### a) Engagement pris par le Gouvernement de la RDC auprès du FMI

Pour pouvoir bénéficier des appuis budgétaires du FMI, le Gouvernement de la RDC s'était engagé à publier tous les contrats alloués aux fournisseurs dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID19.

Les contrats publiés peuvent être consultés à travers le lien <https://sante.gouv.cd/index.php/publications/ressources-publications/category/18-contrats-de-marches-publics-covid-19>

Les contrats publiés par le Gouvernement ne concernent que sur les fonds alloués par le FMI au Gouvernement de la RDC

En ce qui concerne les fonds provenant de la Banque Mondiale, c'est l'unité de gestion du PDSS qui effectue le processus de passation des marchés.

Ces unités de gestion des fonds de la Banque Mondiale suivent la norme édictée par la Banque Mondiale dans le processus de passation des marchés.

### b) Bénéficiaires nationaux des fonds COVID

A Kinshasa, 35 Zones de Santé ont bénéficié des fonds du Gouvernement et de la Banque Mondiale dans la lutte contre la COVID 19. Ces Zones de santé ont aussi bénéficié des plusieurs matériels provenant du Gouvernement et des particuliers.

Lors de notre descente dans quelques Zone de santé qui ont bénéficié d'un montant supérieur à 100 000 USD, le constat général est qu'aucun processus de passation de marché ne s'est déroulé dans toutes ces Zones de Santé de la Province de Kinshasa.

Les Zones de Santé visitées et ayant reçues un montant de plus de 100000 USD est :

N°	HOPITAL	REF OPERATION/ORDRE DE VIREMENT	MONTANT EN \$	BANQUE PARTENAIRE
1.	<b>Clinique Ngaliema</b>	N° 1250/CAB/MIN/CF/OWE/2020EQUIT	110.400,00	EQUITY BANK
2.	<b>Centre hospitalier Monkole</b>	N° 1250/CAB/MIN/CF/OWE/2020EQUIT	100.800.00	EQUITY BANK
3.	<b>Centre Médical Vijana</b>	N° 1250/CAB/MIN/CF/OWE/2020EQUIT	105.600.00	EQUITY BANK
4.	<b>HJ Hôpital</b>	N° 1250/CAB/MIN/CF/OWE/2020EQUIT	129.492.00	RWABANK
5.	<b>Clinique universitaire de Kinshasa</b>	N° 1250/CAB/MIN/CF/OWE/2020EQUIT	105.600.00	EQUITY BANK
6.	<b>Centre Médical de Kinshasa</b>	N° 1250/CAB/MIN/CF/OWE/2020EQUIT	123.552.00	EQUITY BANK
7.	<b>Hop saint Joseph/Limete</b>	N° 1250/CAB/MIN/CF/OWE/2020EQUIT	109.200.00	EQUITY BANK

*Source : Ministère de la Santé*

Les responsables de ces Zones de Santé nous ont affirmé qu'il n'y avait pas des directives du Gouvernement demandant de lancer des appels à manifestation lors des achats exigeant un processus de passation des marchés.

Le manque des directives claires de la part du Gouvernement a occasionné plusieurs cas des détournements des fonds alloués à la COVID 19.

Dans son rapport publié en Novembre 2021, la Cour des Comptes épingle 46 marchés alloués sans appel d'offre. Procédure jugée illégale par la Cour des Comptes. Le rapport peut être consulté sur le lien <https://courdescomptes.cd/wp-content/uploads/2021/11/RAPPORT-DE-LA-COUR-DES-COMPTES-SUR-LA-VERIFICATION-FINANCIERE-ET-DE-CONFORMITE-DE-LA-GESTION-DES-FONDS-ALLOUES-A-LA-RIPOSTE-CONTRE-LE-COVID-19.pdf>

La Cour des Comptes renchérit en affirmant que la procédure utilisée ne garantit pas l'acquisition des biens et services à un meilleur prix et de bonne qualité.

- c) Cas des détournements des fonds comme conséquences de la non application de la loi sur la passation des marchés.

Dans le rapport de la Cour des Comptes ci haut, le Gouvernement de la RDC a reconnu le fait qu'il recourt à la mise à disposition des fonds en violation de la Circulaire du Ministre du Budget et de la loi relative aux finances publiques.

Ces recours à la mise à disposition des fonds auprès des Ministères ont occasionné plusieurs détournements des fonds dont ;

- Cas de l'ancien Ministre de la Santé Eteni Longondo

Cet ancien Ministre de la Santé fut arrêté en 2021 pour détournement des fonds estimés à 1 millions USD mis à sa disposition dans la lutte contre la COVID19

- Cas du Conseiller Financier et le Directeur de Cabinet de l'ancien Ministre de la Santé, Mr ETENI LONGONDO

L'ancien Conseiller Financier et l'ancien Directeur de Cabinet de l'ancien Ministre **ETENI** avaient été arrêté eux aussi pour détournement des fonds COVID

Le rapport de la Cour des Comptes, celui du GEC relatent aussi d'autres anomalies constatées dans la gestion des fonds COVID par manque d'un processus de passation des marchés.

#### d) **Les approvisionnements**

Comme vous l'aviez lu plus haut, il existe deux types d'approvisionnement dans la lutte contre la pandémie de COVID 19

- L'approvisionnement sur les fonds des partenaires extérieurs
- L'approvisionnement sur les fonds propres du Gouvernement et des privés

- ***Approvisionnement sur fonds des partenaires extérieurs***

L'approvisionnement sur fonds des partenaires extérieurs se fait normalement par procédure de passation des marchés.

Cela est aussi vrai sur les fonds que bénéficient les organisations internationales et qui répondent directement auprès de leurs bailleurs.

Nous n'avons pas eu des informations approfondies sur ces approvisionnements étant donné que le Ministère de la Santé ne reçoit que les matériels et équipements déjà achetés par les organisations internationales.

Les matériels et équipements achetés avec les fonds de la Banque Mondiale gérés par l'UG PDSS ne sont pas aussi disponibles malgré les demandes faites par la LICOCO pour avoir accès à ces informations.

Toutefois, dans le rapport d'enquête réalisé par l'Inspection Générale de la Santé en 2021, il est fait mention des détournements des équipements alloués aux Zones de Santé de la Ville de Kinshasa.

- ***Approvisionnement sur fonds propres du Gouvernement***

Le rapport de la Cour des Comptes et les informations contenues sur le site du ministère de la Santé, donnent déjà le mode d'approvisionnement des équipements et petits matériels acquis par les structures sanitaires du pays pour lutter contre la pandémie.

Le rapport de la Cour des Comptes affirme bien que la plupart des acquisitions effectuées en RDC ont été faites par mode restreint. La Cour des Comptes affirme que ce mode restreint viole la loi sur la passation des marchés.

Au terme de l'article 73 de la loi sur la passation des marchés, tout candidat ou soumissionnaire qui s'estime illégalement évincé des procédures de passation des marchés publics ou de délégations de services publics peut introduire une réclamation auprès de l'autorité contractante.

A l'heure où nous écrivons ce rapport, nous n'avons pas été informé d'un recours introduit par une société soumissionnaire sur les marchés publics lancés pour les services liés à la pandémie de COVID19

En ce qui concerne la liste des marchés attribués aux fournisseurs, vous pouvez le consulter sur le site web du Ministère de la Santé en allant sur le lien <https://sante.gouv.cd/index.php/publications/ressources-publications/category/18-contrats-de-marches-publics-covid-19>

### **5.3. CONSTATS RELATIF A LA COORDINATION DES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES QUI PASSENT DES MARCHES POUR COVID 19**

En République Démocratique du Congo, il existe une coordination nationale et provinciale sur la riposte COVID jouant un rôle politique et d'orientation.

Cette coordination au niveau national est présidée par le Président de la République et le Premier Ministre. Le Ministre de la Santé y participe comme Vice-Président.

En Province, ce sont les Gouverneurs qui président la Coordination de riposte et les Ministres Provinciaux jouent le rôle de Vice-Président Provinciaux.

En ce qui concerne les aspects liés au processus de passation de marchés, la loi sur la passation des marchés demande à chaque institution d'avoir une Cellule de gestion et de passation des marchés.

Au niveau national, c'est cette cellule qui coordonne toute action de passation de marchés sectoriel. Au Ministère de la Santé, c'est la Cellule de gestion et de passation des marchés qui coordonne tout le processus de passation des marchés.

L'autorité de régulation de marché public donne les avis de non objection si le processus a respecté les normes en la matière.

En Province, il existe au niveau du Bureau du Gouverneur des Cellules Provinciales de gestion et de passation des marchés publics. Ces cellules, devraient être installées dans chaque Ministère Provincial mais cela n'est pas le cas.

Les Gouverneurs justifient ce manque des Cellules de gestion et de passation des marchés publics au sein des Ministères Provinciaux par des raisons budgétaires.

Toutes les directives liées à la COVID19 sont prises par le Gouvernement de la RDC via le Ministère de la Santé après avis du Secrétariat Technique de la Riposte.

Comme l'a bien décrit le rapport du Groupe d'Etude sur le Congo, il y a plusieurs structures qui avaient été créés pour des besoins de donner du travail aux amis.

#### **5.4. CONSTATS FAITS EN RAPPORT AVEC LES MISSIONS D'AUDITS DES FONDS COVID**

Trois mois après le début de la pandémie, le Gouvernement de la RDC a lancé une mission d'audit effectuée par l'Inspection Générale de la Santé.

A l'hôpital Saint Joseph par exemple, il a été constaté que leur responsable faisait payer aux patients atteints de COVID des frais qui étaient déjà pris en charge par le Gouvernement.

De 2020 à 2021, deux missions importantes d'audits ont été lancées suite à plusieurs dénonciations venant des OSC, des victimes et du personnel médical affecté à la lutte contre la pandémie de la COVID 19.

La première mission lancée par l'Inspection Générale des Finances (IGF) a opéré un contrôle à partir du 13 juillet 2020 et pointé plusieurs cas de mauvaise gestion et de détournements de fonds présumés de la Riposte. Le 13 août 2020, il a transmis une note en ce sens à l'attention du procureur général près la Cour de cassation. Selon un rapport confidentiel de l'IGF, sur les 5,2 millions reçus en juillet 2020, 2 438 026 dollars ont été « détournés et absence de pièces justificatives des dépenses ».

Il attribue une longue liste de violations et irrégularités dans la gestion d'Eteni Logondo, alors ministre de la Santé. Ce qui est contesté par lui-même, les membres de son cabinet et certains de ses services. Il est arrêté le vendredi 27 août 2021, soit un an après les premières accusations de l'IGF et se trouve mis en cause pour le détournement de 1,14 million des fonds qui lui étaient alloués. Son avocat clame son innocence et assure avoir déposé toutes les pièces justificatives en vue d'obtenir sa libération. Le 14 septembre, l'ancien ministre bénéficie d'une mise en liberté provisoire.

La deuxième mission de contrôle est réalisée par la Cour des Comptes entre le 5 Avril et 30 Décembre 2020.

Ce rapport n'a été rendu public que par la pression du FMI car le Gouvernement ne voulait pas le faire publier. Ce rapport de la Cour des Comptes avait été distribué au Parlement pour qu'il y ait un débat à l'Assemblée Nationale mais jusqu'à ce jour, les parlementaires n'ont jamais fait un débat à ce sujet.

Dans le rapport de la Cour des Comptes, les griefs reprochés au Gouvernement sont :

- Recours à une procédure d'urgence non réglementée pour décaisser les fonds liés à la COVID19
- Recours excessifs à la procédure de mise à disposition des fonds pour des dépenses importantes
- Mise à disposition des fonds en faveur des entités bénéficiaires sans directives claires sur leurs utilisations
- Surfacturation des certains biens et services acquis par le Ministère de la Santé publique

- Justification insuffisante des fonds dépensés par certaines entités bénéficiaires
- Affectation non conforme des ressources mises à la disposition des certaines entités bénéficiaires dans le cadre de la riposte COVID19.
- Maniement des fonds publics par des personnes non habilitées
- Non restitution au Trésor public des fonds indument décaissés par le Ministère de la Santé

Le rapport de la Cour des Comptes n'a pas encore engendré des poursuites judiciaires mais la LICOCO et d'autres OSC se sont données comme mission de déposer ce rapport auprès du Bureau du Procureur pour que des poursuites judiciaires soient engagés contre les présumés personnes impliquées dans cette mauvaise gouvernance.

### **5.5. CONSTATS FAITS EN RAPPORT AVEC L'AIDE ETRANGERE ET LA DETTE**

Comme nous l'avions montré plus haut, la RDC a bénéficié de l'aide extérieure dans la lutte contre la COVID19 car son économie était dévastée par cette pandémie.

Un montant de l'ordre de 1,5 milliards USD avait été donné à la RDC par le FMI pour soutenir les charges liées à l'éducation et à la Santé.

Les statistiques exactes sur le lien entre l'aide à la lutte contre la COVID et le PIB n'existe pas en RDC.

Un autre montant de plus de 360 millions USD avait été alloué à la RDC par le FMI pour appui budgétaire. C'est dans ces fonds qu'un montant de 50 millions USD avait été pris pour appuyer les actions de lutte contre la COVID 19 en 2020 jusqu'aujourd'hui.

D'autres bailleurs ont appuyé les actions de lutte contre la COVID19 et quelques informations récoltées sont contenues dans le tableau ci-haut.

En RDC, le Ministère du Plan coordonne les informations générales sur l'aide extérieure par le Plateforme de Gestion de l'aide et des Investissements PGAI en sigle. Vous pouvez accéder à ce site en allant au lien <http://www.pgai.cd/portal/node/3>

Jusqu'à présent, la RDC est parmi le pays le moins endetté sur le continent africain, selon le rapport du FMI 2021, car sa dette représente 12% de son PIB. Par contre l'Ouganda, sa dette représente 49% de son PIB tandis que le Rwanda, elle représente 66% de son PIB.

Cette situation pouvait permettre à la RDC d'emprunter plus d'argent pour lutter contre la pandémie de COVID19 mais depuis maintenant 6 ans, le Gouvernement de la RDC met l'accent sur la mobilisation des recettes internes et réduit sensiblement la dépendance du pays de l'aide extérieure.

## **5.6. CONSTATS FAITS EN RAPPORT AVEC LE ROLE DES ORGANISMES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET D'APPLICATION DE LA LOI**

En République Démocratique du Congo, il existe l'Agence de Prévention et de lutte contre la Corruption, APLC en sigle. Elle a été créée par ordonnance n°20/013bis du 17 mars 2020.

Cette agence a connu un premier scandale fin décembre 2021 où son coordonnateur était accusé d'excès de pouvoir et d'avoir fixé une caution contre un Directeur d'une banque locale qui était en investigation pour des faits de blanchiment des capitaux. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/rdc-l-agence-anti-corruption-au-centre-d-un-scandale/2081405>

Le Coordonnateur de cette agence avait été remplacé par un autre.

En mission à Kolwezi dans la Province de Lualaba en Décembre 2021, elle a été saisit par Madame la Vice-Gouverneur de la Province sur des faits de détournements des fonds alloués à la lutte contre la COVID19.

La mission de l'APLC à Kolwezi a investigué et entendu plusieurs personnes dont le Ministre Provincial en charge de la Santé.

Des preuves matérielles ont été réunies impliquant le Ministre Provincial en charge de la Santé et son comptable. Le dossier fut envoyé au Parquet Général près la Cour d'Appel de Kolwezi pour des poursuites judiciaires mais jusqu'aujourd'hui, le Ministre Provincial en charge de la Santé et son Comptable circulent librement.

C'est le seul dossier lié à la COVID19 que l'APLC a investigué jusqu'aujourd'hui alors que des médias, les OSC ont dénoncé depuis 2020 des cas de détournements des fonds liés à la COVID19.

L'APLC justifie son inactivité par manque des moyens financiers raisons que certaines personnes n'acceptent pas. Est-ce qu'enquêter sur des cas de détournement dans la Ville de Kinshasa nécessite aussi des moyens financiers énormes, s'exclame un agent de l'APLC ?

Quant aux structures d'application de la loi dont la Police Nationale Congolaise et le Parquet, seul le Parquet a pu arrêter deux ministres et leurs membres de cabinet.

Quant à la Police Nationale Congolaise, nous n'avons pas des informations qu'elle a enquêtée sur des dossiers liés à la COVID19

## **5.7. CONSTATS FAIT EN RAPPORT AVEC LE ROLE DES ACTEURS NON ETATIQUES DANS L'AMELIORATION DE LA TRANSPARENCE**

Les acteurs non étatiques en République Démocratique du Congo ont joué un grand rôle dans l'amélioration de la transparence des fonds COVID19.

Les premières dénonciations ont commencé 3 mois après la déclaration du premier cas COVI19 en RDC.

Les médias locaux et internationaux ont dénoncé, ce qui a poussé le Président de la République à exiger des contrôles sur la gestion des fonds alloués à la pandémie de COVID19.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200817-rdc-nouvelles-informations-gestion-fonds-covid-suspensions-detournements>

<https://zoom-eco.net/developpement/rdc-gestion-des-fonds-covid-ligf-exhorte-la-justice-a-enqueter-sur-le-detournement-de-6-millions-usd/>

<https://www.voaafrique.com/a/coronavirus-covid19-rdc-congo-les-fonds-destin%C3%A9s-%C3%A0-la-lutte-contre-le-coronavirus-en-rdc-ont-%C3%A9t%C3%A9-d%C3%A9tourn%C3%A9s-selon-un-ministre/5494561.html>

<https://www.msn.com/fr-xl/afrique-centre-et-est/republique-democratique-du-congo-actualite/d%C3%A9tournement-de-fonds-covid-19-la-justice-congolaise-est-accus%C3%A9e-d-user-de-la-pratique-de-deux-poids-deux-mesures/ar-AAanhaoV?pfr=1>

[https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/republique-democratique-du-congo/republique-democratique-du-congo-soupcons-de-corruption-sur-l-aide-contre-le-covid\\_4905349.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/republique-democratique-du-congo/republique-democratique-du-congo-soupcons-de-corruption-sur-l-aide-contre-le-covid_4905349.html)

En RDC, les organisations de la Société Civile n'ont pas accès aux informations liées à la pandémie et la LICOCO en a été victime lors de la recherche des informations pour élaboration de ce rapport.

Les institutions bénéficiaires des fonds COVID19 ne donnent pas des informations sur l'utilisation des fonds alloués à la COVID19.

Suite aux pressions des bailleurs des fonds et particulièrement du FMI, le Gouvernement de la RDC publie actuellement les informations sur le processus de passation des marchés, les rapports financiers de certaines structures bénéficiaires et d'autres rapports.

Sans ces pressions internationales, les citoyens ne sauront jamais comment sont géré les fonds alloués à la COVID19.

En Province, aucune information n'est donnée aux citoyens sur l'utilisation des fonds COVID19.

## **CONCLUSION**

L'opacité dans la gestion des fonds COVID19 a engendré souvent des cas de détournements, de surfacturation des services et biens et d'autres mauvaises pratiques au détriment des citoyens bénéficiaires.

Les OSC et la population n'ont pas l'accès facile aux informations détenues par les gestionnaires nonobstant l'implication des bailleurs des fonds, les dénonciations des OSC, des medias et autres intervenants pour exiger la transparence dans la gestion des fonds COVID 19. Beaucoup de faiblesses ont été constatées du côté du Gouvernement comme le relève le rapport de la cour de comptes recours à la procédure d'urgence, recours excessif à la procédure de la mise à disposition des fonds, absence des directions claires pour les entités bénéficiaire, surfacturation de certains biens et services, l'utilisation des fonds par des personnes non habilités....

# **ANNEXE**

## **QUESTIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DE L'INTERVENTION D'URGENCE DANS LE CADRE DE LA TRANSPARENCE FACE AU COVID 19**

*Remarques préliminaires:*

1. *Une fois que la méthodologie est fermement convenue, le consultant proposera une revue de la documentation de base pour éclairer la couverture médiatique sur les questions de transparence, les travaux similaires menés ailleurs et les interventions des acteurs non étatiques.*
2. *Les questions proposées, une fois adoptées, devront être contextualisées dans les différents pays sélectionnés.*

### **A. Mobilisation, utilisation et rapport des financements nationaux**

1. Quels dispositifs de mobilisation et d'utilisation des fonds nationaux ont été mis en place par le gouvernement pour répondre à la pandémie de Covid 19?
2. Quelle est l'estimation de la dépense financière totale mobilisée au niveau national pour financer les différentes mesures prises par le gouvernement pour répondre à la pandémie?
3. Quelle proportion de cette somme a été mobilisée auprès des citoyens, des groupes et des entreprises?
4. Dans le cadre de la (des) loi(s) existante(s) relative(s) à la gestion des finances publiques, quelles modalités ont été mises en place pour promouvoir la transparence dans les fonds mobilisés, leur utilisation et les rapports?
5. Des modalités spécifiques et uniques ont-elles été mises en place pour promouvoir la transparence dans la gestion des fonds et autres ressources de COVID 19?
6. Lorsque des réaffectations budgétaires ont été effectuées, dans quelle mesure la procédure de participation publique et la transparence ont-elles été respectées?
7. Comment la mobilisation des fonds a-t-elle été organisée entre les différents ministères/départements ou niveaux de gouvernement?
8. Quelles mesures ont été mises en place pour favoriser la transparence concernant les diverses sources de financement reçues et dépensées par les différents acteurs?
9. Existe-t-il un dépôt centralisé ou coordonné de toutes les aides non financières mobilisées pour répondre à l'urgence, par exemple les EPI, les équipements médicaux, les médicaments, etc.?
10. Quelles mesures ont été mises en place pour s'assurer que ces éléments non financiers étaient administrés de manière transparente?
11. Quel a été le niveau de succès de ces mesures?
12. Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'établissement des rapports et l'obligation de rendre compte des ressources nationales?
13. Quelles leçons votre pays peut-il tirer d'une urgence sanitaire similaire?

## **B. Passation de Marchés**

### **Questions relatives à la planification de passation de marchés**

1. Un plan de passation de marchés a-t-il été formulé pour guider les différents achats dans les différentes entités?
2. Lorsque des achats ont été effectués avant la formulation du plan, existe-t-il des justifications documentées pour cela?
3. Lorsque des achats ont été effectués en dehors du plan d'achat, existe-t-il des justifications documentées pour cela?
4. Existait-il une ligne directrice spécifique en matière de passation de marchés pour la réponse Covid 19?

### **Questions relatives à l'approvisionnement**

1. Quelles sont les dispositions de la loi actuelle sur les marchés publics qui prévoient l'approvisionnement d'urgence en biens et services?
2. Quelles mesures ont été mises en place pour atténuer le risque de corruption et les vulnérabilités pendant la réponse à la pandémie?
3. Existe-t-il des approbations documentées pour le sourcing unique ou le sourcing restreint?
4. Lorsque la passation de marchés a été restreinte, quel type d'information a été fourni au public sur l'étendue de la restriction/en termes de personnes qualifiées pour faire une offre?
5. Le profil public des entreprises qui ont fourni différents services et biens dans le cadre de l'urgence Covid 19 est-il connu?
6. Existe-t-il une liste de tous les marchés publics réalisés dans le cadre de la Covid 19 accessible au public?
7. La pratique des marchés publics restreints a-t-elle changé au fil du temps depuis que l'urgence a été déclarée? Comment?
8. Comment le ministère/département a-t-il déterminé la liste des fournisseurs restreints? Existe-t-il un processus documenté ou des directives?
9. Quels mécanismes ont été mis en place pour traiter les plaintes concernant la liste restreinte ou les soumissionnaires non retenus?
10. Le ministère/département dispose-t-il de l'identité des propriétaires réels/actionnaires des sociétés fournisseurs?
11. Ces informations sont-elles accessibles au public?
12. Existe-t-il un registre des plaintes des soumissionnaires non retenus?
13. Si un tel registre existe, quelles mesures ont été prises pour répondre aux plaintes?
14. Quels ont été, selon vous, les points forts de la manière dont le ministère/département a répondu à la passation de marchés dans le cadre de l'urgence Covid 19?
15. Quels ont été les points faibles?
16. Quelles leçons le ministère/département peut-il tirer des deux exemples ci-dessus?

### **C. Questions relatives à la coordination des différentes institutions gouvernementales qui passent des marchés pour Covid 19**

1. Y avait-il un organisme/une entité centralisé(e) en place pour coordonner la réponse financière du Covid 19?
2. Quelles modalités étaient en place pour son fonctionnement efficace et dans quelle mesure ont-elles fonctionné?
3. Quelles lignes directrices d'évaluation des besoins étaient en place pour les différents niveaux de gouvernement et à travers les différents ministères, départements et agences?
4. Dans quelle mesure les différents niveaux de gouvernement, ministères, agences et départements ont-ils participé à la détermination des quantités et de la qualité des produits achetés?
5. Quelles mesures ont été mises en place pour éviter la duplication des achats de différents produits et marchandises entre les différentes entités du gouvernement?

### **D. Audit**

1. Y a-t-il eu un audit externe spécifique sur les différentes interventions Covid 19 dans chacun des ministères, départements et agences qui ont géré les ressources Covid 19?
2. Les audits étaient-ils spécifiques aux fonds Covid ou faisaient-ils partie des audits plus larges des ministères/départements?
3. Des audits ont-ils été recommandés ou demandés par des partenaires externes, par exemple des partenaires de développement?
4. Les rapports de ces audits sont-ils disponibles pour le public? Si non, quelles sont les procédures requises pour que les groupes de citoyens ou les individus intéressés puissent y avoir accès?
5. Quelle proportion des recommandations de l'audit a été mise en œuvre en interne?
6. Quelles sont les principales faiblesses qui ont été identifiées par les rapports?
7. Quels sont les points forts qui ont été identifiés?

### **E. Le rôle des organismes nationaux de lutte contre la corruption, de surveillance et d'application de la loi**

1. Quelles mesures ont été mises en place pour établir un partenariat avec les différentes institutions de contrôle afin d'améliorer la transparence dans la gestion des ressources de Covid 19?
2. Des enquêtes ont-elles été ouvertes par divers organismes de surveillance et d'application de la loi concernant l'utilisation des ressources du programme Covid 19?
3. Y a-t-il eu des poursuites liées à ces enquêtes?
4. Quels ont été les domaines d'infraction les plus récurrents?

5. L'ACA a-t-elle actuellement la capacité de répondre à toutes les plaintes de corruption en cas d'urgence, parallèlement à son travail quotidien?

#### **F. Questions relatives à l'aide étrangère et à la dette**

1. Quel est le niveau de la dette nationale en proportion du PIB?
2. Quel est le montant total de la dette extérieure liée à Covid 19 contractée pendant l'urgence?
3. Quelle proportion cette dette représente-t-elle par rapport à la dette nationale globale?
4. Comment le Ministère des Finances a-t-il équilibré les besoins centraux de contrôle parlementaire et d'intervention d'urgence?
5. Quelles sont les implications de ce qui précède dans la poursuite du maintien de la transparence et de la responsabilité dans les finances publiques?
6. Existe-t-il un dépôt/registre unique pour toutes les dettes contractées pendant l'urgence Covid?
7. Ce référentiel est-il accessible au public? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les conditions requises pour que les groupes de citoyens ou les individus intéressés puissent y accéder?
8. Lorsque le soutien financier a pris la forme de dons, existe-t-il un répertoire unique des dons reçus par les différents ministères, départements et agences du gouvernement pour aider à répondre à la situation d'urgence?
9. Dans quelle mesure ce dépôt est-il accessible aux membres du public et aux autres personnes intéressées?
10. Le pays dispose-t-il d'une stratégie en matière de dette?
11. COVID 19 a-t-il affecté la mise en œuvre de la stratégie de la dette?

#### **G. Questions relatives au rôle des acteurs non étatiques (médias, OSC et organismes professionnels) dans l'amélioration de la transparence**

1. Les différents ministères, agences et départements du gouvernement ont-ils mis en place des canaux officiels pour faire participer la société civile à la surveillance des fonds Covid 19?
2. Quels sont certains des canaux informels que la société civile a utilisés pour surveiller la transparence des fonds Covid 19?
3. Quelles campagnes/interventions spécifiques les OSC ont-elles lancées pour promouvoir les pratiques de transparence pendant la pandémie? Quels ont été les résultats spécifiques; quelles leçons peut-on tirer de cette expérience?
4. Quels obstacles la société civile et les médias ont-ils rencontrés dans la promotion de la transparence pendant la pandémie?
5. Dans quelle mesure le gouvernement national et sous-national a-t-il impliqué les OSC et les médias en tant qu'observateurs/voix indépendants dans les marchés publics lors de l'urgence sanitaire?
6. Quelles ont été les réponses des gouvernements nationaux et sous-nationaux aux préoccupations des OSC et des médias concernant la corruption? A-t-on répondu de manière appropriée aux préoccupations des OSC sur la transparence?